

Image not found or type unknown



Achat d un vehicule d occasion a un particulier

Par **frank66**, le **05/04/2009** à **14:35**

Bonjour, j'ai fait l'acquisition d'un véhicule le 27/03/09 et trois jours après elle est en panne impossible de rouler. Le vendeur particulier et mécanicien. Il est venu la voir 2 fois, il a diagnostiqué une bielle défectueuse, il veut bien la réparer mais doit-il mettre des pièces de rechange neuves ou d'occasion ? Quelles sont mes recours si il y a ? De plus j'ai remarqué que le contrôle technique n'a pas signalé sur le pv que le bouton des warning est défectueux et qu'une veilleuse est cassée, doivent-ils le notifier sur le pv ? car si c'est le cas il y a escroquerie de la part du contrôleur technique car le pv est néant de toutes anomalies, merci de me répondre.